



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-646

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2024-10-09-00003 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les ?? matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun?? (1 page)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris /

75-2024-10-07-00007 - Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO?? Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris (20 pages)

Page 5

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-10-10-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SDE Saint-Sulpice (3 pages)

Page 26

75-2024-10-10-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux, de gracieux fiscal et d'action en recouvrement - SDE Saint-Sulpice (3 pages)

Page 30

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-10-09-00003

Arrêté directorial modifiant l'arrêté
n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les

matières déléguées par le directeur général de
l'AP-HP aux directeurs de groupes
hospitalo-universitaires et aux directeurs des
hôpitaux ne relevant pas d'un groupe
hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et
à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Arrêté directorial modifiant l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

**Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté DG n°401 2024 10 0004 nommant Mme Hélène GILARDI, directrice par intérim du GHU AP-HP, Nord-Université de Paris à compter du 9 octobre 2024 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Au 1° de l'annexe de l'arrêté n°75-2022-07-05-00014 modifié susvisé, il est substitué à :

« - GHU AP-HP, Nord-Université de Paris
M. Vincent-Nicolas DELPECH, directeur, »

ce qui suit :

« - GHU AP-HP, Nord-Université de Paris
Mme Hélène GILARDI, directrice, par intérim, »

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Le 2°) du C de l'article 1 de l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun est rédigé comme suit :

- « *les décisions relatives à l'admission et au séjour des patients et notamment celles relatives :*
- *à l'état civil,*
 - *aux naissances,*
 - *à la sortie des patients,*
 - *ainsi qu'aux soins psychiatriques sans consentement, prises en application des titres I et II du livre II de la 3ème partie législative du code de la santé publique, ceci y compris les saisines de l'autorité judiciaire concernant les décisions relatives à l'isolement et à la contention ».*

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 octobre 2024

Signé par

Nicolas REVEL

Directeur général

Direction interrégionale des services
pénitentiaires de Paris

75-2024-10-07-00007

Arrêté portant subdélégation de signature par
Monsieur Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires de Paris

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE portant subdélégation de signature par

Monsieur Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

Le Directeur Interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du Ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la Région d'Ile-de-France - Préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté 75-2021-05-04-00001 du 4 mai 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris Ile-de France.

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe

M. Michael MERCI, secrétaire général

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (**titre 2**) du programme 107 :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris-Ile de France :

Mme Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines,

Mme Stéphanie CAMPS, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines

Mme Séverine ABAGUY, attachée

Mme Nassyra HOMASSEL, attachée

Mme Emilie BARBIER, attachée

Mme Asmine ASSOUMANY, SA

Mme Laëtitia DORVAL, SA

Mme Ghizlane RAZZAKH, SA

Mme Na-Hawa GUINDO, SA

Mme Anne-France GIRARD, SA

Monsieur Sébastien RIBLET, SA

Mme Carima AZEHANA, AA

Mme Marie-Ange DURAGRIN, SA

Mme Mélissa LAPOINTE, AA

Mme Laura RODRIGUES, AA

Madame Julie LUGUET, AA

Mme Stéphy RAVI, AA

Mme Virginie BOUDON, AA
Mme Cathy CEBE, AA
Mme Marina MIRANDA, AA
Monsieur Senthyl BLAMPAIN, AA
Monsieur Xavier MODESTIN, AA

LES DIFFERENTS ETABLISSEMENTS ET SERVICES :

Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement
M. Yvan BARON, adjoint chef d'établissement
Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines
M. Jocelyn POULLET, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim
M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL Villejuif- UHSI - UHSA

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement

Établissement Public de Santé National de Fresnes

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement
Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financiers
M. Papa-Moussa FAYE, chef de détention

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineurs de Porcheville

M Souad BENCHINOUN, chef d'établissement
Mme Julia DOMERGUE, adjointe au chef d'établissement
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre)

M. Christophe LOY, Chef d'établissement
Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe chef d'établissement,
Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Paris-La-Santé

M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement
Mme Léa BERTINCOURT, directrice des ressources humaines

Centre Pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny)

M Patrick HOARAU, chef d'établissement
M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Centre Pénitentiaire de la Seine Saint Denis

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement
M David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement
M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

Maison Centrale de Poissy

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

M Olivier PIPINO, chef d'établissement
Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement
Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Semi-Liberté de Corbeil-Essonnes

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement
M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi-Liberté de Gagny

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement
M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi-Liberté de Melun

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement

M. Christophe FESTIN, adjoint à la cheffe d'établissement

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris

M. Yannick LEMEUR, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines

Mme Alexandrine BORGEAUD, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Blandine GROS BONNIVARD, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

Mme Virginie NOUAILLE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Xavier FRANDON, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne

Mme Patricia THEODOSE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Julien VITTECOQ, responsable des ressources humaines et budgétaires (à compter du 1^{er} novembre 2024)

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

M. Théo GOMEZ, Directeur des services pénitentiaires placé

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature des demandes d'achat**) relatifs au budget opérationnel du programme 107 (HT2) titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce 912.

Article 4 : Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe
M. Michael MERCI, secrétaire général
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

Département du Budget et des Finances (DBF)

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux
M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées
Mme Virginie DUEZ, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT
Mme Pascal LAVORINI, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

Département des Affaires Immobilières (DAI)

M. Abdelgheffar BENAODIA, chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 724 « opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 348 « performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « transformation et fonction publiques » à compter du 21 mars 2023.

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat, signature des demandes dans les limites des seuils fixés en annexe 1, abondement des EJ, constatation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

Service National des Transfèrements

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrements

Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable SNT

Mme Sylvie ERB, secrétaire administrative, service national des transfèrements

ARPEJ (seuil de 3 000 €)

Mme Claire-Amélie BERTRAND, cheffe ARPEJ

Département des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (seuil de 3 000 €)

Mme ROLLOT Emilie, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires

Département du Budget et des Finances

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux,

M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

Mme Virginie DUEZ, référent service facturier, pour les services faits

M. Pascal LAVORINI, référent service facturier, pour les services faits

Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement

M. Yvan BARON, adjoint au chef d'établissement

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim

Centre Pénitentiaire de Fresnes (dont QSL Villejuif) – UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement

Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement

Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement

Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement ;

M. Antonin GAYTON, adjoint à la cheffe d'établissement

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement

Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financiers

M. FAYE Papa-Moussa, chef de détention

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement

Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

Etablissement Pour Mineurs de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)

Mme Souad BENCHINOUN, cheffe d'établissement

Mme Julia DOMERGUE adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)

M. Christophe LOY, chef d'établissement

Mme Cécile MARTRENGER, adjoint au chef d'établissement

Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire de Paris La Santé (seuil 6 000 euros HT)

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement

M. Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Centre Pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement

M. David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement

Mme Sadia MEDJBOUR, directrice des services pénitentiaires

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud-Francilien (seuil 6 000 euros HT)

M Olivier PIPINO, chef d'établissement (à compter du 29 juillet 2024)

Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Semi-Liberté de Corbeil-Essonnes (seuil 3 000 euros HT)

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement

M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement

M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement

M. Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement (par intérim)

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)

M. Yannick LE-MEUR directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

M. Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)

Mme Alexandrine BORGEAUD, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Blandine GROS-BONNIVARD, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

DISP PARIS – Arrêté de subdélégation de signature de M SCOTTO 10/20

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)

Mme Virginie NOUAILLE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
M. Xavier FRANDON, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)

Mme Patricia THÉODOSE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
M. Julien VITTECOQ, responsable des ressources humaines et budgétaires (à compter du 1^{er} novembre 2024)

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation
Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus

Formulaire, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés en annexe 1 ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Service National des Transfèvements

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèvements
Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable du SNT
Mme Sylvie ERB, gestionnaire SNT

Département du Budget et des Finances (pour l'ensemble des centres de coût)

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux
Mme Leslie MESENBURG, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
Mme Lisette DA SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
Mme Virginie DUEZ, référente service facturier
Mme Chloé REVELLIN-FALCOZ, référent service facturier
M. Pascal LAVORINI, référent service facturier

Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers
M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste
Mme Elisa THERESINE, économiste
M. Adrien CHENEVOTOT, économiste
M. Eric MASDIEU, économiste

Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances
Mme Angélique LAURIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux
Mme Christine ENGUEHARD, gestionnaire à l'unité des moyens généraux
Mme Noémie CROGNIER, gestionnaire à l'unité des moyens généraux
Madame Chahra BOUNIA, gestionnaire à l'unité des moyens généraux,
Madame Florence TAHBOUB, gestionnaire des moyens généraux,
Madame Nathalie YA CHEE CHAN, secrétariat du DAF

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers
M. Christophe GAUTHIER, économiste
Mme Muriel DUME, économiste
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste
Mme Vanessa THOMAR, économiste

Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL VILLEJUIF- UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)

Mme Erika SAINT-AURET, économat
Mme Danièle BUISSON, économat
Mme Omri ZAHEER, économat
Mme Lauréna BEAUVUE, économat
Mme Sabrina LOUGGAR, économat

Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers
Mme Anlamati SOUF, économat
Mme Annick MOREL, économat
Mme Gladys MONTOUT, économat

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers
M. Jean-Paul GUILLAUME, responsable des services administratifs et financiers
Mme Myriam SEMLYENI, économat
Mme Jessica INACIO, économat

Etablissement Pour Mineurs de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)

Mme Achouack HANHANI, économat
Mme May GUILLAUMET, économat

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers
Mme Aissata-Saranke CONTE, économat
Mme Murielle-Bénédictte ORANCE, économat
M. Jordan BONNET, économat

Centre Pénitentiaire Paris La-Santé (seuil 6 000 euros HT)

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
Mme Nancy RESTOUX, économat
M. François PECIC, économat

Centre Pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers
Mme Hélène THOURET, économat
Mme Nathalie ROUSSEAU, économat
Mme Christelle PLISSON, économat

Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)

Mme Aurélie LALAUS, économat
Mme Monique ELISABETH, économat

Centre Pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers
Mme Nicole BERTIN, économat
Mme Anaëlle ALAIN (DUBLIN), économat (ad intérim)

Centre Pénitentiaire Sud-Francilien (seuil 6 000 euros HT)

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers
Mme Sophie GOB, économat
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat
Mme Mirella BONBOIS, économat

Établissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)

Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financier
Mme Vanessa VADELEUX, économat
M Papa-Moussa FAYE, chef de détention

Centre de Semi-Liberté de Corbeil-Essonnes (seuil 3 000 euros HT)

Mme Sabrina LOUIS, économat
M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat

Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)

M. Thierry CANNIERE, économat
Mme Fabienne BREHAUT, économat

Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)

Mme Selda FIDAN, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers
Mme Martine HOUOT, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)

Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers
Mme Nathalie ZEMBALLA, économat
M. Gérard CONEJOS, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers
Mme Céline BIDAL, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)

Mme Nelly SIMON, économat
Mme Natividad RIVERO, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers
M. Xavier ETOUNDI, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers
Mme Najeera MARECAYAR, économat
Mme Florence CYRILLE, économat

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)

Mme Soraya HAMILA, économiste
Mme Fadma OUBAHMAN, économiste

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers
M. Dominique JARNO, économiste

Site Fourier

Mme Nathalie BRETON, gestionnaire du site

Article 7 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés à l'annexe 1 d'abondement des EJ , et de constatation du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Mme Isabelle LIBAN, Directrice interrégionale adjointe
M. Michael MERCI, Secrétaire général
Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement,
M. Yvan BARON, adjoint chef d'établissement
Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim
M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement

Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement
Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)

M. Christophe LOY, Chef d'établissement
Mme Cécile MARTRENCAR, adjointe au chef d'établissement
Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire de Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement
Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement
M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement
M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement
Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

Centre Pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement
M. David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement
M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)

M Olivier PIPINO, chef d'établissement
Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement
Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande (dans la limite des seuils fixés en annexe 1), établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 8 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim
Mme Jessica LAMEIRA, gestionnaire financier

Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers
M. Christophe GAUTHIER, économiste
Mme Muriel DUME, économiste
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste
Mme Vanessa THOMAR, économiste

Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)

M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste
Mme Elisa THERESINE, économiste
M. Eric MASDIEU, économiste
M. Adrien CHENEVOTOT, économiste

Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)

Mme Danièle BUISSON, économiste
Mme Erika SAINT-AURET, économiste
Mme Lauréna BEAUVUE, économiste
Mme Sabrina LOUGGAR, économiste
M. Omri ZAHEER, économiste

Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers
Mme Anlamati SOUF, économiste
Mme Annick MOREL, économiste
Mme Gladys MONTOUT, économiste

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers
M. Jean-Paul GUILLAUME, responsable des services administratifs et financiers
Mme Myriam SEMLYENI, économiste
Mme Jessica INACIO, économiste

Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)

Mme Aurélie LALAUS, économiste
Mme Monique ELISABETH, économiste

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers
Mme Aissata-Saranke CONTE, économiste
Mme Murielle-Bénédictine ORANCE, économiste
M. Jordan BONNET, économiste

Centre Pénitentiaire de Paris La-Santé (seuil 6 000 euros HT)

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers
Mme Nancy RESTOUX, économiste
M. François-Xavier PECIC, économiste

Centre Pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers
Mme Hélène THOURET, économat
Mme Christelle PLISSON, économat
Mme Nathalie ROUSSEAU, économat

Centre Pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers
Mme Nicole BERTIN, économat
Mme Anaëlle ALAIN (DUBLIN), économat (ad intérim)

Centre Pénitentiaire Sud-Francilien (seuil 6 000 euros HT)

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers
Mme Sophie GOB, économat
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat
Mme Mirella BONBOIS, économat

Article 9 : Tout dossier de subvention (de quelque nature qu'il soit : association pour les personnels, personnes détenues, familles...) devra recevoir l'accord préalable du directeur interrégional, au premier euro, aux fins de présentation à la validation et signature de M. SCOTTO. Sans un retour de la part de la DISP, la dépense ne pourra pas être engagée par les structures.

L'ensemble des dossiers seront transmis au DBF.

Article 10 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 11 : L'arrêté IDF -2024-09-11-00015 du 11 septembre 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 12 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Île de France - Préfecture de Paris.

Article 13 : Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Île de France et de Paris) de la préfecture, accessibles sur le site Internet de la préfecture :

www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Fresnes, le 07/10/2024

signé

Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Paris Ile-de-France

DISP PARIS – Arrêté de subdélégation de signature de M SCOTTO 19/20

Annexe 1
à l'arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Stéphane SCOTTO
Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

BOP DISP PARIS / 2024

Seuil validation par acte (DA, abondement...)
pour le programme 107 et le compte de commerce 912 au-delà
duquel la DA devra être validée par le DBF après signature de
l'imprimé (DA) par le prescripteur

Centre de coût Chorus	Seuil en €
CD MELUN	12 000 HT
CP BOIS D ARCY	12 000 HT
CP FLEURY MEROGIS	12 000 HT
CP FRESNES	12 000 HT
MC POISSY	12 000 HT
CP PARIS LA SANTE	6 000 HT
CPREAU	6 000 HT
CP MEAUX	6 000 HT
EPM PORCHEVILLE	6 000 HT
CP NANTERRE	6 000 HT
CP OSNY	6 000 HT
MA VILLEPINTE	6 000 HT
EPSNF	6 000 HT
MA VERSAILLES	6 000 HT
Paris Commun PREJ	3 000 HT
CSL CORBEIL ESSONNES	3 000 HT
CSL GAGNY	3 000 HT
CSL MELUN	3 000 HT
SPIP ESSONNE	3 000 HT
SPIP HAUTS DE SEINE	3 000 HT
SPIP PARIS	3 000 HT
SPIP SEINE ET MARNE	3 000 HT
SPIP SEINE ST DENIS	3 000 HT
SPIP VAL D'OISE	3 000 HT
SPIP VAL DE MARNE	3 000 HT
SPIP YVELINES	3 000 HT
UHSA 75	3 000 HT
UHSI 75	3 000 HT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-10-10-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
SDE Saint-Sulpice

**Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île de France et de Paris**
Service Départemental de l'Enregistrement
PARIS SAINT-SULPICE
9 Place Saint-Sulpice
75292 PARIS Cedex 06

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, DE GRACIEUX FISCAL ET D'ACTION EN RECOUVREMENT**

Le comptable, M. Christophe KERROUX, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du **Service Départemental de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Ové NTSIBA-LOUMBA, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE de Saint-Sulpice, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, en cas d'absence de sa part, les états comptables journaliers et mensuels édités après arrêté comptable ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des décisions de gestion ou courriers relatifs au recouvrement amiable et toute décision de transfert de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé ;

b) les actes relatifs à l'enregistrement ;

c) et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service (fermetures des journées d'enregistrement, ...).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Ové NTSIBA-LOUMBA, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE de Saint-Sulpice, à l'effet de signer :

- 1°) les pièces de procédure portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ou différé sans limite de montant de crédit ;
- 2°) les pièces de procédure portant prises de garanties (y compris les hypothèques conventionnelles) ;
- 3°) les pièces de procédure portant, le cas échéant, mainlevée totale, ou partielle, des garanties avant, ou après, le solde intégral du crédit.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message afférent au traitement d'une demande de crédit de paiement fractionné et/ ou différé, et prendre, notamment, toute décision de gestion pouvant aboutir à accorder, sans préjudice des dispositions de l'article 1702 du CGI, des délais de paiement sans dépasser 3 mois (cette durée correspondant à une promesse de vente), à l'exclusion (sauf dispositions particulières prévues par note interne) :

- 1°) des pièces de procédure portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ou différé ;
- 2°) des pièces de procédure portant prises de garanties ;
- 3°) des pièces de procédure portant mainlevée totale, ou partielle, des garanties avant, ou après, le solde intégral du crédit ;
- 4°) des pièces de procédure portant pré-déchéance et déchéances de crédit de paiement fractionné et/ ou différé

aux agents des finances publiques ci-dessous désignés par leurs prénoms, noms et grades :

Hélène COUJOU, Contrôleur
Edwige EMILE, Contrôleur
Fabrice WYPELIER, Contrôleur
Charles GALLET, Agent

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message, relevant exclusivement du périmètre de compétence du SDE en la matière, afférent au traitement d'une demande de dation en paiement aux agents des finances publiques désignés ci-dessous par leurs prénoms, noms et grades :

Hélène COUJOU, Contrôleur
Julien VENIER, Contrôleur
Fabrice WYPELIER, Contrôleur
Cathy RIGUIDEL, Agent

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les actes d'administration relatifs à l'enregistrement et tout courrier afférent à ces actes (notamment les courriers nécessaires à l'identification des virements reçus sur le compte Banque de France mais non affectés) aux agents désignés ci-après ;

b) l'ensemble des actes d'administration ou courriers relatifs au recouvrement amiable et au transfert, le cas échéant, de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANNEVILLE Isabelle	Contrôleurs	5 000 €	5 000 €
CORNET Joël			
COUJOU Hélène			
EMILE Edwige			
HADDAD Mazen			
HUMBERT Cécile			
MIGOT Philippe			
MORJON Monique			
VENIER Julien			
WYPELIER Fabrice			
ZAKA Lantonirina			
BLANCKAERT Anne	Agents	1 000 €	1 000 €
CALIMOUTOU Lucie			
CHABANE Nassiba			
DERRADJI Nadia			
FOFANA Jessica			
GALLET Charles			
HE Harry			
LUDOMIR Brendy			
MALIET Cécile			
RACHEDI Paul			
RIGUIDEL Cathy			
TOGOLA Koryan			
TOURIN Yves			

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 10/10/2024

Le Comptable public, responsable du Service Départemental
de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice

Signé

Christophe KERROUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-10-10-00006

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux, de gracieux fiscal et
d'action en recouvrement - SDE Saint-Sulpice

**Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île de France et de Paris**
Service Départemental de l'Enregistrement
PARIS SAINT-SULPICE
9 Place Saint-Sulpice
75292 PARIS Cedex 06

**ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, DE GRACIEUX FISCAL ET D'ACTION EN RECOUVREMENT**

Le comptable, M. Christophe KERROUX, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du **Service Départemental de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Ové NTSIBA-LOUMBA, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE de Saint-Sulpice, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, en cas d'absence de sa part, les états comptables journaliers et mensuels édités après arrêté comptable ;

5°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) l'ensemble des décisions de gestion ou courriers relatifs au recouvrement amiable et toute décision de transfert de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé ;

b) les actes relatifs à l'enregistrement ;

c) et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service (fermetures des journées d'enregistrement, ...).

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme Ové NTSIBA-LOUMBA, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du SDE de Saint-Sulpice, à l'effet de signer :

1°) les pièces de procédure portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ou différé sans limite de montant de crédit ;

2°) les pièces de procédure portant prises de garanties (y compris les hypothèques conventionnelles) ;

3°) les pièces de procédure portant, le cas échéant, mainlevée totale, ou partielle, des garanties avant, ou après, le solde intégral du crédit.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message afférent au traitement d'une demande de crédit de paiement fractionné et/ ou différé, et prendre, notamment, toute décision de gestion pouvant aboutir à accorder, sans préjudice des dispositions de l'article 1702 du CGI, des délais de paiement sans dépasser 3 mois (cette durée correspondant à une promesse de vente), à l'exclusion (sauf dispositions particulières prévues par note interne) :

1°) des pièces de procédure portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ou différé ;

2°) des pièces de procédure portant prises de garanties ;

3°) des pièces de procédure portant mainlevée totale, ou partielle, des garanties avant, ou après, le solde intégral du crédit ;

4°) des pièces de procédure portant pré-déchéance et déchéances de crédit de paiement fractionné et/ ou différé

aux agents des finances publiques ci-dessous désignés par leurs prénoms, noms et grades :

Hélène COUJOU, Contrôleur
Edwige EMILE, Contrôleur
Fabrice WYPELIER, Contrôleur
Charles GALLET, Agent

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tout courrier ou message, relevant exclusivement du périmètre de compétence du SDE en la matière, afférent au traitement d'une demande de dation en paiement aux agents des finances publiques désignés ci-dessous par leurs prénoms, noms et grades :

Hélène COUJOU, Contrôleur
Julien VENIER, Contrôleur
Fabrice WYPELIER, Contrôleur
Cathy RIGUIDEL, Agent

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions relatives aux pénalités portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les actes d'administration relatifs à l'enregistrement et tout courrier afférent à ces actes (notamment les courriers nécessaires à l'identification des virements reçus sur le compte Banque de France mais non affectés) aux agents désignés ci-après ;

b) l'ensemble des actes d'administration ou courriers relatifs au recouvrement amiable et au transfert, le cas échéant, de la créance impayée du SDE auprès du comptable de la DGFIP en charge du recouvrement forcé

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANNEVILLE Isabelle	Contrôleurs	5 000 €	5 000 €
CORNET Joël			
COUJOU Hélène			
EMILE Edwige			
HADDAD Mazen			
HUMBERT Cécile			
MIGOT Philippe			
MORJON Monique			
VENIER Julien			
WYPELIER Fabrice			
ZAKA Lantonirina			
BLANCKAERT Anne	Agents	1 000 €	1 000 €
CALIMOUTOU Lucie			
CHABANE Nassiba			
DERRADJI Nadia			
FOFANA Jessica			
GALLET Charles			
HE Harry			
LUDOMIR Brendy			
MALIET Cécile			
RACHEDI Paul			
RIGUIDEL Cathy			
TOGOLA Koryan			
TOURIN Yves			

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris.

A Paris, le 10/10/2024

Le Comptable public, responsable du Service Départemental
de l'Enregistrement de Paris Saint-Sulpice

Signé

Christophe KERROUX